

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 20 MARS 2023



Présents :

Corinne Mandier, Sébastien Buisson, Roland Bois, Patrick Pacaud, Gilles Palué , Noémie Kaitandjian ,  
Isabelle Alexandre

Excusés : Patrice LAMBERT , Céline Vincent, Lilian Cotte , Alexia Nicolas-Brun

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération pour le compte de gestion de la commune et de LASM
- Délibération pour le compte administratif de la commune et de LASM
- Délibération pour l'affectation du résultat de la commune et de LASM
- Vote des taux de fiscalité de la commune
- Vote du budget 2023 de la commune
- Vote du budget 2023 de LASM
- Divers

- Délibération pour le compte de gestion de la commune et du LASM => votée
- Délibération pour le compte administratif de la commune et du LASM => votée
- Délibération pour l'affectation du résultat de la commune et du LASM => votée
- Les taux de fiscalité de la commune sont conservés à l'identique : délibération votée
- Délibération pour les budget 2023 de la commune et du LASM : votée

- Subventions aux associations : *tableau avec le détail à insérer dont*

AFR de Chatte 450€ et Subvention de 200 € à l'ADMR de St Lattier : voté

A noter : Le projet d'accueil d'enfants avec l'association 'Tisser pour la paix ' est abonné par l'association faute d'accord sur tous les points d'accueil entre l'association et toutes les communes initialement impliquées.

- DIVERS

Gestion des fonds suite à la succession Henry Bourguignon : Il existe une possibilité de faire fructifier les fonds sur un compte à terme auprès du service public : exposition par Corinne des modalités. Le choix de la durée et des sommes qui seraient placées sont à l'étude ; A noter que le déblocage de ces fonds est possible à tout moment si besoin.

Colombarium : Différentes projets ont été vus par le conseil suite à un premier devis. La solution avec l'emplacement du terrain dans la partie du nouveau cimetière face au Vercors a été choisie par le conseil . Une autre cotation sera demandée à une autre entreprise.

Aménagement de la salle des fêtes : un premier devis pour l'aménagement de la chambre froide a été demandé par Roland : 8587 € HT par l'entreprise Genin. A comparer avec cotation à demander à une autre entreprise .

Ecole : A la rentrée 2023, il y aurait seulement 19 élèves . Un seul service serait donc possible . Les contrats des 2 agents se terminent fin Aout .

Eglise : Une première messe a pu avoir lieu au sein de l'église .

Date à retenir : Concerts le vendredi 30 juin 23 dans le cadre de la nuit des églises organisée par la paroisse.